

En exercice	120
Présents	75
Procurations	18
Votants	93

## DELIBERATION N°4-072021

### Objet : Consultation des entreprises – fourniture de bornes aériennes

L'an deux mille vingt-et-un, le deux juillet, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 juin 2021*

**Étaient présents :**

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Joëli PARKITNY	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	Sylvie MENARDY
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
CAZOULES		
JAYAC	Guy ESTRUC	Christine PASQUET
ORLIAGUET	Alain MARINIER	
PAULIN	Catherine CHEYROU	Alain PERIQUOI
PEYRILLAC ET MILLAC	Ghislain FOURREAUX	
SALIGNAC EYVIGUES	Didier DELBARY	Nathalie GAUSSINEL
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX		
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC		

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :**

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Dominique SANFOURCHE
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	Emmanuelle ALBERT
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :**

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :**

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES		
LES FARGES		
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierette BLEMONT	

ST LEON SUR VEZERE      Gé KUSTERS  
THONAC                      Sébastien CULINE  
VALOJOUXX                Philippe BASTIDE                      Christiane SALVIAT

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :**

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	Marcelle DELIBIE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIÉS	Isabelle MONTGERMONT	
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC		

**Excusés :**

Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*) ; M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*) ; Mme Claude DENIS (*Veyrignac*) et M. Johann LEREBOURG (*Veyrignac*).

**Procurations :**

M. Marc PONS (*Tamniés*) donne procuration à Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniés*)  
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*)  
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)  
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)  
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*)  
Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*) donne procuration à M. Ghislain FOURREAUX (*Peyrillac-et-Millac*)  
M. Charles MOLINA (*St Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*St Geniès*)  
M. Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme BERTHELOT Catherine (*La Chapelle-Aubareil*)  
M. Michel ANDRE (*Marcillac-St-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-St-Quentin*)  
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)  
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*)  
Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*) donne procuration à Mme Sylvie Jesinghaus (*Marquay*)  
M. Didier MILLEROT (*Meyrals*) donne procuration à Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*)  
Mme Marie-Eve BEYNEIX (*Saint-Vincent-de-Cosse*) donne procuration à Mme Nathalie BALLERAND (*Saint-Vincent-de-Cosse*)  
Mme André CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)  
Mme Héloïse MARADENE (*Prats-de-Carlux*) donne procuration à Mme Marie-Laure FERBER (*Carlux*)  
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*).  
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Le Président rappelle qu'en 2018 l'assemblée a choisi d'installer des bornes de gros volume sur l'ensemble des communes afin de remplacer la collecte en bacs par une collecte permettant de quantifier les déchets déposés.

Il expose que la plupart du temps, des bornes peuvent être enterrées ou semi-enterrées, ce qui constitue une solution alliant l'hygiène, la volumétrie et l'esthétique, mais que parfois, la nature du terrain ou les réseaux souterrains empêchent d'installer ce type de matériel.

La mise en place de bornes aériennes est alors une solution pour desservir les usagers. Ce matériel doit remplir les critères d'hygiène, de qualité, de solidité, de volumétrie, d'identification de l'utilisateur, et être aussi accessible que possible aux personnes à mobilité réduite.

AR Prefecture

024-252402284-20210702-04072021-DE  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021

Afin de répondre à l'ensemble de ces critères, une consultation des entreprises a été réalisée pour :

- ❖ 35 à 80 bornes pour les OMR d'environ 4 à 5 m<sup>3</sup>, double tambour, prédisposé Ri, préhension kinshoefer
- ❖ 45 à 100 bornes pour les EMR d'environ 4 à 5m<sup>3</sup>, opercule ou trappe, préhension kinshoefer
- ❖ de 15 à 40 bornes pour le verre d'environ 3 à 4m<sup>3</sup>, opercule, préhension simple crochet

Après consultation des plis reçus, le Président présente au Comité Syndical les conclusions de la Commission des marchés, réunie le 28/06/2021 afin d'examiner leurs propositions pour la fourniture de bornes aériennes, ce qui peut se résumer ainsi :

- 2 offres ont été reçues (Ets VCONSYST et UTPM) et reprennent les caractéristiques demandées dans le cahier des charges.
- UTPM est financièrement plus avantageux, cependant, VCONSYST présente les avantages suivants :

- \* Solidité du matériel permettant des charges élevées (3500 Kg)
- \* Le volume est distribué différemment (moins profond, moins haut mais plus large) : le matériel est accessible aux handicapés, toutes les ouvertures sont du même côté (2 double-tambours pour les OMR, 2 clapets pour les EMR, 2 orifices pour le verre).
- \* La garantie est de 5 ans (3 ans pour UTPM)
- \* les délais de livraison sont de 6 semaines (au lieu de 8 pour UTPM)

- Vu les critères de sélection, la proposition des Ets VCONSYST est mieux disante.

Après lecture du procès-verbal de la Commission des marchés, et avis du bureau syndical réunis en séance du 28/06/2021,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Confirme** les choix de la Commission des marchés exprimés ci-dessus,

- **Mandate** le Président pour mettre en œuvre ce marché comme suit :

A compter du 15/07/2021 et pour une durée d'un an, reconductible 1 fois, la fourniture de bornes aériennes sera effectuée par les Ets VCONSYST, sis Avenue Georges Pompidou à VANNES (56), selon les prix détaillés en annexe.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 02 juillet 2021.

Jérôme PEYRAT  
Président



AR Prefecture

024-252402284-20210702-04072021-DE  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021